

Rak® 2 New

La nouvelle solution pour lutter contre les vers de la grappe

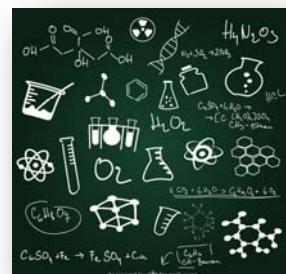


Une formulation renouvelée

Le renforcement du bouquet phéromonal :

- la complémentarité de 2 phéromones émises par l'Eudémis
- une augmentation en composé actif

L'ajout d'un stabilisateur



Les nouveaux bénéfices

Une performance optimisée :

- une meilleure **stabilité** aux UV et à la température
- une plus grande **régularité** de la diffusion des phéromones
- une **persistance** améliorée



Sans oublier : gain de temps et confort de pose

- un diffuseur pratique et facile à poser
- sans risque de décrochage





Fiche d'identité

Rak® 2 new : marque déposée BASF

AMM n° 2150105

Composition : 367 mg/diffuseur du mélange de E7, E/Z9 dodécadienyle acétate et n-dodécyl acétate

Usage : vigne : tordeuses de la grappe (eudémis),

Dose : 500 diffuseurs/ha

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement - **Attention**

H315 : provoque une irritation cutanée

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conditionnement : carton de 8 sachets de 252 diffuseurs

Conservation : température ambiante (emballage fermé), <5°C (stockage prolongé)

Pose : sur le cep ou sur le fil, avant l'émergence des papillons de 1ère génération (fin avril à fin mai).

Respecter les principes de la méthode de confusion sexuelle (surface de l'îlot, pose des diffuseurs, gestion des bordures et de zones de sécurité, suivis et contrôle en cours de saison, bilan annuel...).

Produit utilisable en agriculture biologique en application des règlements CE/834/2007 et CE/889/2008.

Février 2016 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter www.agro.bASF.fr. 756VII0216SUD

BASF France SAS Division Agro
21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex
Tél 04 75 32 45 45

4 gestes responsables

AVANT LA POSE



1►

Stocker les diffuseurs dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2►

Bien lire l'étiquette et les préconisations d'emploi.

PENDANT LA POSE



3►

Se protéger efficacement : pendant la manipulation des diffuseurs, porter des gants mixtes avec enduction nitrile sur la paume et tricoté/aéré sur le dessus de la main, type MAPA Ultrane 553, un vêtement de travail couvrant de type polyester/coton (65%/35%).

APRÈS LA POSE



4►

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

Ne pas fumer, boire, manger et téléphoner pendant la pose des diffuseurs.

QUE FAIRE DES CAPSULES VIDES EN FIN DE SAISON ?

Retirer les capsules en fin de saison et les rapporter à un point de collecte Adivalor.

Contacts utiles

| | | |
|-----------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations techniques FDS | BASF France-Agro | N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr |
| Une question de santé | MSA | Phyt'atitude N°Vert 0 800 887 887 |
| En cas d'urgence (incident ou accident) | BASF France-Agro | Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33 |
| Collecte des emballages vides | ADIVALOR | N°Azur 0 810 12 18 65 ou www.adivalor.fr |